

N° 3.**Par l'honorable sénateur Hastings:**

30 janvier—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement des renseignements suivants:

1. Le Comité spécial du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi.
2. Le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.
3. Le Comité spécial du Sénat sur la gérontologie.
4. Le Comité mixte spécial sur le crédit au consommateur et le coût de la vie.
5. Le Comité mixte spécial sur le divorce.
 - a) La date à laquelle chaque comité a été constitué.
 - b) La date à laquelle chaque comité a pris fin.
 - c) Le coût total de chaque comité.

N° 4.**Par l'honorable sénateur Argue:**

30 janvier—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur les pertes énormes que subissent les entrepreneurs qui ont construit le Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves et sur les difficultés très graves et les responsabilités financières auxquelles doivent faire face ces entrepreneurs, imputables à l'application inutile et tyrannique de la clause 16 du contrat de construction par les Chemins de fer Nationaux;

Sur l'achèvement anticipé du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves à un coût inférieur au montant prévu, rendu possible en grande partie parce que les entrepreneurs ont été exploités, qui a fait perdre à ceux-ci plusieurs millions de dollars, perte ayant causé, en certains cas, la faillite et la destitution financière d'entrepreneurs qui, lorsque les travaux de construction du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves ont débuté, étaient des sociétés dynamiques et solvables jouissant d'une réputation établie dans le secteur de la construction; et

Sur la responsabilité de ces pertes que doit porter le gouvernement du Canada puisque les Chemins de fer Nationaux du Canada (un mandataire de Sa Majesté) et les personnes engagées dans la construction du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves exécutaient les vœux précis du Parlement énoncés dans le chapitre 56 des Statuts du Canada de 1961.

N° 5.**Par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.:**

12 novembre—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la onzième réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis tenue à Washington et à la Nouvelle-Orléans du 20 au 24 mars 1968, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la réunion et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

MOTION**L'honorable sénateur Argue:**

21 janvier—Que soit déposé devant cette Chambre ce qui suit:

1. copies de tous les contrats de construction conclus entre la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et d'autres parties en vertu de l'ar-